





JUIN 2022

N° 16

Sommaire

- >Le mot du directeur
- > Le mot du président
- > François Lecointre
- > Jean-Christophe Saint-Pau
- >Hélène Cazaux-Charles

Numéro spécial : Personnalités extérieures du conseil d'administration

Le mot du Directeur

Parce que l'administration pénitentiaire est d'abord une administration de gestion de l'humain, parce que la richesse première de celle-ci réside avant tout dans ses personnels et parce que l'Énap a vocation à former chacun d'entre eux, il n'est

pas excessif de considérer que l'avenir de notre administration passe naturellement par l'école, que je suis aujourd'hui fier et honoré de diriger.

Cette école, qui m'a formé comme des dizaines de milliers d'autres personnels pénitentiaires, qui m'a conforté dans mon engagement au sein du service public et de l'intérêt général, qui m'a transmis la valeur du travail en équipe pour une mission essentielle à l'exécution du service public de la Justice, doit continuer à être ambitieuse, pro-active et dans la recherche constante des progrès à réaliser.

J'ai souhaité fixer pour l'Énap trois grands objectifs pour les années à venir qui doivent servir de repères dans le travail que nous réalisons à Agen.

Le premier objectif est de renforcer la transmission des valeurs républi-

caines et de notre administration ainsi que la fierté d'appartenance à celle-ci.

Ces valeurs sont la boussole de tout agent pénitentiaire, ce qui nous réunit contre vents et marées et le socle indispensable à la bonne exécution de nos missions régaliennes. L'Énap doit être un vecteur important de cette transmission tout en facilitant la naissance, chez nos agents nouvellement recrutés, du sentiment



d'appartenance à une grande et belle administration.

Le deuxième objectif pour l'école est de continuer à tendre vers l'excellence de ses formations en les évaluant et les questionnant constamment, en les adaptant autant que nécessaire aux évolutions des métiers et des publics accueillis. Pour y parvenir, il est indispensable de valoriser le rôle de nos formateurs et responsables de formation et de continuer le travail d'expertise dans chacun des domaines enseignés. A ce titre, la création en 2025 d'un pôle de criminologie appliquée permettra à l'École de transmettre son savoir-faire unique en termes de criminologie appliquée, et de devenir un lieu d'échanges et de savoirs ou-

vert à tous : élèves, étudiants, chercheurs, professionnels de la sécurité.

Le troisième grand objectif de l'Énap sera de renforcer son rayonnement national et international et à travers lui, celui de l'ensemble de l'administration pénitentiaire française.

Je tiens enfin à saluer et à remercier l'amiral Jacques Launay, président du conseil d'administration de l'Énap, pour son soutien constant, son travail à nos côtés et pour

son amitié indéfectible pour l'école et les agents pénitentiaires.

Sébastien Cauwel Directeur de l'Énap



Le mot du Président

Une carrière de près de 40 ans dans la Marine Nationale et un mandat de Conseiller d'État en service extraordinaire m'ont amené à revenir périodiquement à Agen à partir de

2015, dans le Sud Ouest natal de ma grand-mère et de mon père, né à Villeneuve sur Lot. En 2018 j'ai en effet pris la Présidence du Conseil d'Administration de l'Énap après en avoir été le Vice-Président durant 3 ans. C'est une fonction bénévole qui invite à l'humilité et à l'engagement. J'ai visité plusieurs établissements pénitentiaires (Villepinte, Fleury-Mérogis, Fresnes, La Santé, Nantes, Nouméa, Dijon, Etablissement pour mineurs de Porcheville, Maison centrale de Saint Maur...),

le SPIP de la Côte-d'Or, le siège de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) et l'Unité de Promotion des Métiers Pénitentiaires (UPMP) de Dijon. J'ai échangé avec les personnels. J'ai présidé une quinzaine de Conseil d'administration au cours desquels il est primordial de partager un certain nombre de constats. La fonction pénitentiaire est un rouage essentiel de la vie en société. Elle a une res-

ponsabilité majeure dans l'application des peines. Elle doit concilier toutes les attentes contradictoires de la société. Elle doit surveiller, encadrer, accompagner, (ré)insérer. Pour faire tout cela l'Administration Pénitentiaire s'appuie sur son école de formation, jeune, dynamique, ouverte, moderne, installée à Agen depuis le début du millénaire. Je témoigne avoir rencontré au cours de



toutes ces années, des personnels pénitentiaires motivés toujours, inquiets parfois devant la complexité des défis qu'ils relèvent, déterminés dans leurs tâches quotidiennes à conduire les missions permanentes qui leurs sont confiées. L'ensemble des personnels peut être fiers de leur travail, en s'appuyant sur la formation dispensée à Agen au sein de l'Énap. Pour sa part, le Conseil d'administration s'assure, conformé-

ment à ses attributions prévues par le décret 2000-1328 du 26 décembre 2000, du bon fonctionnement général de l'école en vertu des orientations en matière de formation et de recherche élaborées par la Direction de l'Administration pénitentiaire, de la cohérence des enseignements au regard des plans de charge en constante évolution, et des équilibres financiers. Il dispose en son

sein de représentants des personnels, de cadres de l'administration, et de personnalités extérieures choisies pour leurs parcours professionnels et leur intérêt marqué pour les personnels de l'AP. Vous trouverez ci-après les éléments de leurs parcours qui démontrent leur volonté de soutenir l'Énap dans sa noble mission.

Que tous les membres de notre Conseil d'Administration trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude pour leur engagement à promouvoir les

métiers de l'AP et à veiller sur la formation dispensée à l'École!

Bon vent à l'Énap, à l'ensemble de ses personnels, et aux apprenants qui ont bénéficié, bénéficient et bénéficieront d'une formation solide.

Jacques Launay
Amiral (2s) et CESE (h)
Président du Conseil
d'Administration de l'Énap





François Lecointre

« Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux »

Avant de s'illustrer au sein du cabinet militaire de Manuel Valls, puis de Bernard Cazeneuve et d'Édouard Philippe, le général aux quatre étoiles François Lecointre s'est en effet largement distingué sur le terrain. Commandant le 3e régiment d'infanterie de marine (RIMa) de Vannes, il participe à la guerre du Golfe en Irak en 1991, sert en Somalie et à Djibouti, puis au Rwanda lors de l'opération Turquoise, en 1994. Peu de temps après, il est envoyé en Serbie, et s'illustre lors de la reprise du pont de Vrbanja, « clef » de Sarajevo, le 27 mai 1995. Avec les trente « Forbans » du lieutenant Heluin, Lecointre parvient à reprendre ce poste stratégique capturé la veille par les forces serbes, avec 14 otages parmi les casques bleus. Si l'opération est un succès, l'assaut coûte alors la vie à deux « marsouins », Marcel Amaru et Jacky Humblot, tandis que 17 autres sont blessés, dont le lieutenant Heluin. Citant Montesquieu, François Lecointre déclare à cette occasion : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux. »

Un parcours d'excellence

Sa brillante carrière dans l'opérationnel franchit un nouveau cap en 2005, lorsqu'il est nommé chef de corps du 3e régiment d'infanterie, à Vannes. Entre 2006 et 2007, il retourne en Afrique, participant à l'opération Licorne mise en place à la suite de la crise politico-militaire que traverse le pays. En 2011, François Lecointre fait ses premiers pas en cabinet ministériel : il est adjoint «terre» au cabinet militaire du ministre de la Défense de l'époque, Hervé Morin. Un passage express avant d'être de nouveau promu et de prendre le commandement de la 9e brigade d'infanterie de Marine, à Poitiers, jusqu'à l'été 2013. Deux ans plus tard, l'Union européenne, misant sur son expérience de l'Afrique, lui confie la direction de la première mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali). Dotée d'un mandat de formation et d'expertise, elle se donne pour objectif de fournir des conseils militaires aux armées maliennes engagées dans la lutte contre les factions terroristes, dans le Sud du pays.

En 2014, aux côtés du chef d'état-major de l'Armée de terre, il participe à l'élaboration de la réforme de l'Armée de terre, théorisant notamment son implication nouvelle dans la sécurité intérieure du pays. Avec Jean-Pierre Bosser, il met en place son déploiement sur l'ensemble du territoire national, anticipant ainsi avec un an d'avance l'opération Sentinelle de janvier 2015.

Le 19 juillet 2017, il est nommé chef d'État-Major des armées par le président Emmanuel Macron, qui le qualifie de « héros reconnu comme tel dans l'armée ». Sa nomination vient couronner un parcours d'excellence marqué par une promotion très rapide au sein des Troupes de Marine comme dans l'état-major de l'armée, jusqu'au poste de chef du cabinet militaire du premier ministre auquel il accède en août 2016.

Il fait son adieu aux armes dans la cour d'honneur des Invalides à Paris le 21 juillet 2021, lors d'une cérémonie présidée par le président de la République Emmanuel Macron.

Depuis juillet 2009, il nourrit également de ses analyses la très pointue revue militaire Inflexions, centrée sur l'enrichissement des réflexions sur l'action militaire.



Votre parcours est évoqué ci-dessus. Qu'en retenez-vous, quels en sont les moments forts?

Comme pour tout officier, les temps forts de ma vie professionnelle sont les temps de commandement, qu'il s'agisse du commandement d'une section (40 hommes, d'une compagnie (150 hommes), d'un régiment (1300 hommes) ou, pour finir, de toutes les armées françaises. Et ces moments demeurent plus marquants encore et gravés dans ma mémoire lorsqu'ils m'ont conduit à

aller en opérations extérieures et à partager l'expérience du combat avec ces hommes et ces femmes placés sous mon commandement, à ressentir au plus profond combien nous sommes dépendants les uns des autres, à accepter de s'abandonner à cette réalité de la dépendance mutuelle qui est cœur de la fraternité d'arme.

Comment avez-vous été amené à devenir membre du Conseil d'Administration de l'Énap ?

Désormais placé en 2e section (ce qui, dans le jargon mili-

taire, signifie à la retraite) j'ai souhaité devenir visiteur de prison. Lorsque l'amiral Jacques Launay, président du conseil d'administration de l'école et que je connaissais du fait de mes fonctions précédentes m'a proposé de le rejoindre au sein du conseil en tant que personnalité extérieure, j'ai considéré que ce nouvel engagement était en pleine cohérence avec mon activité de visiteur et j'ai donc accepté son offre sans la moindre hésitation.

Quelles ambitions défendez-vous pour cette école ?

Cette école doit continuer à constituer le creuset de l'excellence et de l'identité de l'administration pénitentiaire dont le rôle est absolument central pour notre société. Elle doit convaincre l'ensemble de ses élèves de la centralité de leur fonction et de la noblesse de leur métier et les armer dans tous les domaines, du droit à l'éthique, de la psychologie à l'exercice de l'autorité, pour leur permettre d'affronter des situations parfois difficiles et de relever les défis considérables auxquels les hommes et les femmes de l'administration pénitentiaire sont confrontés.

Quel message adresseriez-vous à ses personnels et à ses élèves ?

Soyez fiers de votre engagement et ardents à remplir votre magnifique mission.

Jean-Christophe Saint-Pau

Doyen de la faculté de droit et science politique de Bordeaux

Jean-Christophe Saint-Pau, Agrégé de droit privé et sciences criminelles est Professeur à l'Université de Bordeaux. Après avoir été Directeur de l'Institut d'études judiciaires, puis de l'Institut de sciences criminelles et de la justice, il est aujourd'hui Doyen de la Faculté de droit et science politique, Président de l'Association française de droit pénal, et Président de la conférence nationale des doyens des facultés de droit.

Il est auteur d'environ 130 publications en droit pénal général et spécial, droit des personnes, droit de la responsabilité civile et en droit des libertés fondamentales.

Il a été titulaire de chroniques de jurisprudence, dirigé plusieurs ouvrages collectifs, notamment :

- Travaux de l'Institut de sciences criminelles et de la justice, vol. 1, 2, 3, 4, 5
 Le risque pénal dans l'entreprise, Litec, 2003
- La confidentialité des informations dans l'entreprise 2014
- Droits de la personnalité, coll. Traités, LexisNexis, 2013.

Il a dirigé 19 thèses de doctorat, donc plusieurs en cotutelle internationale (Italie, Roumanie, Bulgarie, Québec), qui pour la plupart ont été publiées et primées (Prix Dalloz, Prix Vendôme, Prix AFDP)

Très actif sur le plan international, il a été Professeur invité à l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada), à l'Université d'Hanoï (Vietnam), à l'Université Waseda (Tokyo), à l'Université de lasi (Roumanie), à l'Université catholique de Lima (Pérou), ainsi qu'à l'Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Il est régulièrement sollicité dans le cadre de commissions, d'expertises et de jurys :

- audition auprès de la Commission Beaume pour la réforme de l'enquête pénale
- membre du jury du concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles (2008)
- membre du jury du prix Vendôme, Ministère de la justice (2009)
- audition auprès de la chambre criminelle de la Cour de cassation (2012, 2022)
- membre expert à la commission formation du Conseil national des barreaux.

Il a participé à de nombreuses sessions de formations continue de magistrats et d'avocats. Son expertise est sollicité dans certains contentieux.

En tant que président de la conférence des doyens des facultés de droit, il coordonne les réflexions et actions des facultés de droit, et participe à différents groupes de travail avec des professions juridiques et judiciaires. Il assure la promotion des facultés de droit, notamment au sein de la fondation IUS et POLITIA hébergée par l'académie des sciences morales et politique, qui porte le site univ-droit.fr et l'université numérique juridique française (UNJF). Il dialogue régulièrement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.



Votre parcours est évoqué ci-dessus. Qu'en retenez-vous, quels en sont les moments forts?

Un professeur d'Université exerce plusieurs fonctions qui sont autant de métiers différents : enseignant, chercheur, administrateur, expert. Mon parcours symbolise la richesse et la complémentarité de ces missions.

Comment avez-vous été amené à devenir membre du Conseil d'Administration de l'Énap?

J'ai été sollicité par la direction de l'administration pénitentiaire pour être proposé par le garde de Sceaux.

Quelles ambitions défendez-vous pour cette école ?

Mes premières ambitions sont liées à ma profession :

- assurer une meilleure visibilité de l'Énap auprès des étudiants, au même titre que l'ENM.
- aider l'Énap à développer des partenariats d'enseignement et de recherche avec les universités françaises et étrangères

Les autres ambitions sont naturellement de garantir la qualité de la formation, mais également la qualité de vie des personnels et des élèves, et le maintien des moyens financiers et humains.

Quel message adresseriez-vous à ses personnels et à ses élèves ?

Vous devez être fier d'appartenir à une grande école du service public.





Hélène Cazaux-Charles

Magistrate, conseiller d'État en service extraordinaire

Magistrate hors hiérarchie, Mme Hélène Cazaux-Charles a occupé des postes au siège en tant que juge pour enfants ou vice-présidente en charge des affaires pénales (juge des libertés et de la détention, présidente de correctionnelle, vice-présidente chargée de l'application des peines) et au parquet en tant que procureure adjointe à Évry ou vice-procureure à Créteil où elle exerçait les fonctions de secrétaire générale du parquet.

Elle a été nommée en 2008 inspectrice des services judiciaires, avant d'être

nommée en 2014 inspectrice générale adjointe à l'inspection générale des services judiciaires. Au cours de ce parcours professionnel, dès 2001, elle est mise à disposition en qualité de chargée de mission auprès de la délégation interministérielle à la famille, puis mise à disposition du cabinet de la ministre déléguée à la famille en qualité de conseillère technique.

En 2012 elle devient conseillère juridique auprès du ministère de l'intérieur, puis, en 2014, conseillère pour la Justice auprès du Premier ministre.

Elle a ensuite pris la direction de l'Institut national des Hautes études de la Sé-

curité et de la Justice à compter du 28 octobre 2016, par décret du Président de la République, jusqu'en septembre 2019 où elle a été nommée conseiller d'État en service extraordinaire.



Votre parcours est évoqué ci-dessus. Qu'en retenez-vous, quels en sont les moments forts ?

Tout d'abord, comme beaucoup de mes collègues, demeure très vif le souvenir du premier mandat de dépôt prononcé à l'encontre d'un mineur qui affichait, bravache, une totale désinvolture tandis que ses parents s'effondraient. Si je ne doutais pas de la nécessité de ma décision, en revanche, en raison des conditions de détention déjà très dégradées – nous étions en 1986 – mon jugement vacillait quelque peu. Le travail étroit entre les personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (on disait alors l'éducation surveillée) et le chef de la détention sera déterminant de la bonne évolution de cet adolescent.

Je me souviens ensuite du jour où j'ai pénétré dans l'enceinte de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis, en ma qualité de vice-procureur en charge de l'exécution des peines. J'entends encore les cris, les interpellations des personnes incarcérées, le bruits des clés, les grincements des portes, innombrables, qui s'ouvrent et qui se ferment, je vois encore les bras à travers les barreaux, les « yoyos » se balançant d'une fenêtre à l'autre, les détritus à leur bas, le gigantisme et la vétusté de ce bâtiment conçu au 19° siècle et pour le 19° siècle ; je me souviens, par la suite, de la familiarité ressentie en ces lieux où je devais souvent rencontrer les surveillants du centre des jeunes détenus avec lesquels seront inventés, malgré la sur-population carcérale, des régimes différenciés de détention pour tenter de réduire la violence entre mineurs détenus et l'encontre des personnels.

J'ai aussi été marquée par la mise en cause des juges d'application des peines et des personnels de l'administration pénitentiaire à l'occasion de différents « faits divers » dramatiques par des responsables politiques parfois oublieux de la pauvreté des moyens existant pour répondre à l'un des phénomènes les plus complexes qui

soit, celui du crime. Je ferai un tour de France des SPIP et des maisons d'arrêts à l'occasion d'une inspection alors ordonnée qui me sera confiée. Là encore, je peux témoigner de l'existence, partout en France, de multiples initiatives portées par des personnels soucieux de construire des passerelles entre « milieu ouvert » et milieu fermé », entre la prison et son environnement, entre l'administration pénitentiaire et les juges.

Enfin, mon incursion au sein de l'État, à Matignon, constitue un moment clé de mon parcours professionnel, déterminant d'un « avant » et d'un « après ».

Comment avez-vous été amenée à devenir membre du Conseil d'Administration de l'Énap ?

Conseillère au cabinet du Premier ministre, je me suis impliquée à plusieurs reprises dans la « question pénitentiaire », que ce soit, à l'occasion de la réforme des SPIP, notamment à la suite de la création de la peine de probation, ou encore, sous l'impulsion du Garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas, pour tenter, sans attendre, de lutter contre la surpopulation carcérale, ou encore pour construire, au sein de l'administration pénitentiaire, les conditions d'un suivi des personnes radicalisées, créer un service de renseignement à la hauteur des enjeux de sécurité marqués par la présence en détention, de personnes prévenues ou condamnées dans des affaires relatives notamment au crime organisé ou au

terrorisme. Sur tous ces sujets, la formation des personnels pénitentiaires, en milieu ouvert et en détention, s'est révélée d'une grande acuité.

La sensibilité de ces réformes a exigé une collaboration étroite du cabinet de Premier ministre avec l'administration centrale et sa direction, dans la mesure où ces politiques se situaient aux confins des compétences des deux ministères principalement concernés que sont le ministère de la justice et le ministère de l'Intérieur.

Je dois sans doute à mon intérêt marqué et ancien pour l'administration pénitentiaire et à la qualité de mes échanges avec les responsables rencontrés, dont tous m'ont impressionnée par leur hauteur de vue et la sincérité de leur engagement au service de cette administration, de siéger au conseil d'administration de cette école si attachante, réaliste et innovante, géographiquement excentrée et institutionnellement cruciale.

Quelles ambitions défendez-vous pour cette école ?

La plus grande

L'Énap est une institution d'importance majeure pour la Nation puisque les surveillants pénitentiaires sont dépositaires d'enjeux tout autant majeurs : celui de la sécurité de nos concitoyens, mais aussi de celle des détenus et des personnels qui les gardent ; celui de la dignité du traitement des personnes incarcérées et donc aussi de celle des surveillants.

On demande beaucoup aux personnels pénitentiaires. Ils doivent être exemplaires alors qu'ils sont confrontés à la violence, aux tentatives de corruption ; humains, alors qu'ils travaillent de longues heures durant au sein de lieux dont la CEDH a jugé qu'ils étaient indignes, condamnant la France pour cela ; déterminés, car il faut de l'abnégation pour garantir l'exécution des peines, souvent dans l'ombre et le silence ; courageux car confrontée à une population difficile, parfois dangereuse.

L'Énap peut beaucoup et fait beaucoup pour former des surveillants à la hauteur de ces enjeux mais elle ne peut pas tout. La formation des surveillants, au moment où nous dit-on, la violence augmente, où le nombre de personnes détenues augmente, où enfin se pose la question des modalités de l'enfermement au 21° siècle si technologique, est un sujet national.

A cet égard, je me félicite du rapport sénatorial publié récemment qui rappelle « le rôle stratégique de l'école pour l'administration pénitentiaire » en raisons des « vagues de départs à la retraite des agents, [de] l'élargissement des missions de l'administration pénitentiaire, ou encore [de] l'augmentation du nombre de détenus, et alors que depuis 2017, « le nombre d'élèves formés, tous personnels confondus, a plus que doublé, pour atteindre 4 869 élèves en 2021 ».

Quel message adresseriez-vous à ses personnels et à ses élèves ?

N'oubliez jamais d'où vous venez, qui vous servez, et à quoi vous servez.

Les temps qui viennent s'annoncent difficiles et vont obliger l'État à penser le sens premier de ses missions. Il faut rester unis, assurer la relève pour penser autrement la peine avec les juges et avec toutes les personnes engagées aux côtés de la prison (travailleurs sociaux, éducateurs, médecins, psychiatres, enseignants, militaires ect)

Je sais que vous pouvez compter sur une équipe de formateurs aguerris. Je sais aussi que vous pouvez compter sur le président du conseil d'administration de votre école comme, bien sûr, sur le conseil d'administration lui-même dans lequel vous êtes représentés, pour garantir les conditions d'une formation indispensable à votre protection comme à une juste reconnaissance de vos missions.

